

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JANVIER 2010

L'an deux mille dix, le 5 janvier à 20h45 le Conseil Municipal de la commune de Forges-les-Bains, régulièrement convoqué le 28 décembre 2009, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LESTIEN, Maire.

Présents : M. BOUCHON, M. GOWIE, Mme CHABRIER Claire, Mme DAUMAIN, M. VYNCKE, M. MORIN, M. AUDONNEAU, M. PAJAK, Mme RICHIER, M. ROUGELOT, Mme GAMBART, M. DESSAUX, Mme PETRUZZELLA, Mme DEZARD, M. DEMEURE, Mme OVERZEE, Mme ROUFFIGNAC, Mme GHEERBRANT, M. ETIENNE, Mme BOURDARIAS, M. MARI.

Absents : Melle CHABRIER Marie (pouvoir donné à Mme CHABRIER), M. ENJARY, M. DESHAYES, Mme DESMEDT (pouvoir donné à Mme BOURDARIAS), M. JAUNEAU.

Monsieur LESTIEN ouvre la séance à 20h50.

Secrétaire de séance : Madame DAUMAIN.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES AU TITRE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS

↳ **Décision 34-2009 du 11 décembre 2009**, acceptant la proposition de la société TECHNOSOL en vue de procéder à une mission d'ingénierie géotechnique sur le terrain du futur Centre Technique Municipal.

↳ **Décision 35-2009 du 18 décembre 2009**, acceptant la proposition de la société S.R.T. dans le cadre d'une procédure adaptée pour la dévolution du marché de travaux pour le programme de voirie 2009.

↳ **Décision 36-2009 du 23 décembre 2009**, autorisant la commune à se porter partie civile dans le cadre de l'audience prévue le 4 janvier 2010 devant la Cour Administrative d'Appel de Paris (affaire du chalet litigieux à Bajolet).

↳ **Décision 37-2009 du 23 décembre 2009**, acceptant la proposition de la société QUALICONSULT en vue de procéder à une mission de contrôle technique pour le futur Centre Technique Municipal, ainsi qu'à une mission de coordination sécurité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 17 DECEMBRE 2009

Ce compte rendu n'est pas finalisé. Il sera soumis à approbation lors de la séance du 28 janvier 2010.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.G.E.

Monsieur LESTIEN rappelle le contexte de la D.G.E. 2010 et notamment le délai extrêmement court pour finaliser et présenter un projet en conseil.

Comme annoncé lors du conseil du 17 décembre, le projet qui va être présenté ce soir concerne à terme, la jonction entre le centre du village et le pôle sportif situé à l'entrée ouest.

Cette jonction concerne les piétons et personnes souffrant de handicaps physiques puisqu'il s'agit d'aménagements piétonniers avec en première étape, et c'est le dossier présenté ce soir, la réalisation d'une sente entre l'école élémentaire et le pôle sportif (gymnase et stade).

Plus tard seront réalisés les aménagements entre l'école et la place de l'église à l'occasion de la réalisation du projet Villa Family et lors de la restructuration du centre ville.

Avant de laisser la parole à Monsieur BOUCHON, Monsieur LESTIEN ajoute que le coût du projet paraît élevé et qu'il sera peut être nécessaire de répartir les travaux sur plusieurs exercices budgétaires.

Monsieur BOUCHON présente le projet qui regroupe trois postes :

- 1) La création d'une sente piétonne de 377 mètres avec constitution d'une surface de roulement adaptée aux déplacements en fauteuil roulant et enfouissement des principaux réseaux aériens.

- 2) Changement complet de l'éclairage public tout le long de la sente avec mise en place de candélabres doubles avec un point lumineux pour la voirie et un autre point pour la sente.
- 3) La mise aux normes et l'aménagement des traversées de la départementale pour la desserte des équipements publics devant le centre d'accueil, la salle polyvalente, les deux écoles, le stade et le gymnase.

La mise aux normes répond aux obligations de la loi handicaps et la sécurité globale passe par la réduction de la vitesse des véhicules, limitation à 30 km/heure et aménagement répartis de manière à empêcher une reprise de vitesse.

Sur le plan financier l'opération est estimée à 239 596 € HT et la demande de subvention est décomposée selon deux taux, un taux de 30 % sur les points 1 et 2 précédemment évoqués avec une subvention attendue de 49 425 € et un taux majoré de 60 % pour le point 3 et une subvention attendue de 44 907 €.

Le solde net pour la commune après retour de la TVA est de l'ordre de 160 000 €, un effort similaire à celui qui est consenti aux travaux de voirie chaque année.

Monsieur LESTIEN ajoute que les montants annoncés sont des estimations qui prennent en considération une part d'aléas, ce qui relève d'une logique de prudence au stade d'une demande de subvention. La mise en concurrence à venir devrait permettre d'obtenir des prix inférieurs, il conviendra d'y être attentif. De plus, les travaux seront répartis, si nécessaire, sur deux ans dans le cadre d'une approche budgétaire globale prenant en compte tous les projets communaux jusqu'à la fin de ce mandat.

Sur le plan financement, recherche de subventions, Monsieur LESTIEN annonce que ce projet sera également soumis au Conseil Général au titre du produit des amendes de police en ce qui concerne tous les aménagements de sécurité.

Monsieur MORIN demande si les frais d'étude sont subventionnables ?

Monsieur BOUCHON répond que ces frais sont déjà pris en compte dans le contrat quinquennal de voirie pour la partie sente piétonne et aménagement de sécurité sur la départementale et qu'en ce qui concerne l'éclairage public, l'assistance technique sera apportée par la société qui assure l'entretien sans surcoût.

Madame DEZARD demande si sur le plan versement de la subvention, il n'y aura pas de difficulté avec des travaux répartis sur deux ans ?

Monsieur BOUCHON répond que cela ne posera aucune difficulté. Les versements échelonnés au niveau de la D.G.E. sont couramment pratiqués sur présentation des factures au fur et à mesure.

➤ *Le conseil par 24 voix approuve le dossier présenté et son dépôt au titre de la D.G.E. 2010. Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents en vue de l'obtention de cette subvention.*

GYMNASE - TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES POUR LE LOT CLOISONS

Monsieur BOUCHON présente ces travaux supplémentaires qui consistent à créer un conduit d'évacuation d'air chaud et éventuellement de fumées de la gaine technique de l'ascenseur vers l'extérieur via une sortie en toiture.

Ces travaux sont demandés par le bureau de contrôle et concerne le lot cloisons : la société BATIPLAQUE.

Le montant des travaux est de 1 370 € HT, soit 3,96 % du marché initial.

Globalement, avec cet avenant, le total des travaux supplémentaires atteint 1,84 % du montant de l'ensemble des marchés initiaux.

➤ *Le conseil par 20 voix pour, 4 voix contre approuve ces travaux supplémentaires. Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant avec la société BATIPLAQUE.*

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC L'AGENCE DES ESPACES VERTS

Monsieur LESTIEN rappelle que Madame BARDOU, adjointe à l'urbanisme et à l'environnement sous le précédent mandat, avait souhaité une politique d'acquisition systématique des parcelles boisées venant à être proposées à la vente ceci dans l'objectif de verrouiller, dans le long terme, ce type de foncier.

Ainsi en 2006, la commune a procédé à l'acquisition des parcelles F36, F37, F 74 et C98 et a sollicité une subvention de l'Agence des Espaces Verts.

Cette dernière a adressé le mois dernier, une convention pour le financement de 25 % de la dépense, soit 1 285 €. Cette convention doit être approuvée par le conseil pour permettre le versement de la subvention.

➤ *Le conseil par 24 voix pour approuve cette convention. Autorise Monsieur le Maire à la signer.*

Monsieur LESTIEN commente l'audience en appel pour l'affaire du chalet illégal à Bajolet, audience qui a eu lieu hier. Sur le fond, la commune devrait normalement obtenir satisfaction, à savoir, la démolition de ce chalet qui de surcroît et comme l'ont reconnu les prévenus est démontable. Le jugement est mis en délibéré.

Monsieur DEMEURE demande si la mairie est sollicitée pour la délivrance des compteurs électriques destinés à alimenter les constructions ?

Monsieur GOWIE répond qu'ERDF fait la distinction entre compteurs électriques définitifs (contre lesquels le maire peut s'opposer en cas de constructions illégales) et raccordements provisoires qui ne nécessitent pas d'accord de la mairie. La difficulté vient du fait qu'un compteur provisoire peut alimenter une construction litigieuse pendant des années.

Monsieur DESSAUX signale un fort accroissement du trafic de camions accédant à la décharge E.C.T..

Messieurs LESTIEN et GOWIE répondent qu'un rendez-vous est calé avec cette société et que ce point sera abordé lors des discussions dont le sujet principal sera la gestion de la phase transitoire entre l'exploitation actuelle qui va cesser et une possible exploitation future sous l'égide d'une nouvelle autorisation préfectorale que la société E.C.T. pourrait solliciter.

Monsieur BOUCHON relaie auprès du conseil, les informations données par le SICTOM sur les nombreux problèmes des dernières semaines : ceux-ci seraient dus à de nombreux arrêts maladie et aux intempéries. Ce qui est sûr, c'est que des rattrapages pourtant annoncés n'ont pas été faits.

Monsieur MORIN ajoute que même des tournées ordinaires (notamment O.M.) n'ont pas été faites.

Monsieur BOUCHON annonce que la distribution des bacs jaunes pour le bourg sud aura lieu le 16 janvier.

Monsieur LESTIEN rappelle la réunion d'information publique qui aura lieu le 22 janvier à la salle MESSIDOR à l'initiative de la gendarmerie. L'objectif de la réunion est de sensibiliser les forgeois aux risques de cambriolage et de mettre en œuvre une surveillance sous forme de réseaux de quartiers.

Madame RICHIER intervient au sujet de l'AVAD qui à son sens ne reçoit pas suffisamment de soutien de la part de la commission cohésion sociale.

Monsieur LESTIEN prend note de la remarque et invite Madame RICHIER à se rapprocher de Mademoiselle CHABRIER, présidente de la commission, pour débattre du sujet.

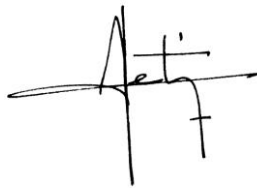
Monsieur MORIN rappelle les trois prochains événements culturels :

- Rencontre littéraire
- Les Zappeurs (théâtre)
- Soirée contes

Le prochain conseil est fixé au 28 janvier 2010.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h05.

Le Maire,



Antoine LESTIEN

P.S. : Le prochain conseil est finalement reporté au 11 février 2010.